

## Alliance

6 rue Joseph Cugnot

60000 Beauvais

Email: [administration@allianceformations.fr](mailto:administration@allianceformations.fr)

Tel: 03 60 17 54 71



# SST INITIAL

*Les candidats une fois certifié pourront mettre a contribution leurs savoirs faire dans le milieu du travail mais également dans des situations de la vie courante que ce soit en prévention des risques que dans les actions de secourisme.*

**Durée:** 14 heures (2 jours)

### Profils des stagiaires

- Tout secteur d'activité

### Prérequis

- Etre volontaire a la formation.
- ne pas être atteint d'un handicap interdisant la réalisation des gestes de premier secours.

## Objectifs pédagogiques

- Acquérir les gestes de premier secours dans le milieu de l'entreprise.
- Connaître les bases de la prévention en entreprise.
- Prévenir les secours adaptés.
- Maîtriser et prévenir les dangers de l'entreprise, les procédures et protocoles internes en cas d'urgence et également être capable d'exécuter correctement les gestes de secours destinés à : – Protéger la victime et les témoins. – Alerter les secours d'urgence adaptés. – Empêcher l'aggravation de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours spécialisés.

## Contenu de la formation

- LE SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL
  - Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession. Le rôle de sauveteur secouriste du travail. Le cadre juridique de l'intervention du SST. Présentation du programme : • protéger, • de protéger à prévenir, • examiner, • faire alerter, • de faire alerter à informer, • secourir
- RECHERCHER LES RISQUES PERSISTANTS POUR PROTEGER
  - Formation générale à la prévention : • le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger, situation dangereuse, phénomène dangereux, dommage, risque, ... • connaître les principes de base de la prévention. Rendre le SST capable de « Protéger » en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques (code du travail, articles L 4121-1 et suivants) Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de : • Connaître l'alerte aux populations. + Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée. Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement. – Identifier les dangers dans la situation concernée. – Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés. – Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés. • Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même. – Définir les actions à réaliser permettant la suppression du(des) dangers identifié(s). – Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression. – Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en œuvre de ces matériels. – Faire en sorte de rendre impossible, lorsque la suppression du danger identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, l'exposition de quiconque à ce

Alliance | 6 rue Joseph Cugnot Beauvais 60000 | Numéro SIRET: 315266646216 | Numéro de déclaration d'activité: 22 60 02 905 (auprès du préfet de région de: Hauts de France)





danger. – En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du(des) danger(s) identifié(s), reconnaître les situations dans lesquelles il pourra, sans danger pour lui-même, dégager la victime. for

- DE « PROTÉGER » A « PREVENIR »
  - Cette séquence met en évidence la similitude des compétences attendues, aussi bien en matière de « protection » (intervention sur une situation d'accident du travail) qu'en matière de « prévention » des accidents du travail ou des maladies professionnelles (intervention sur situation de travail), de la part des SST. Elle doit permettre la translation de la formation à l'action « protéger » vers l'action « prévenir ». La mise en application de cette démarche est continue tout au long de la formation et plus particulièrement dans l'exploitation des situations d'accident simulé. Face à une situation de travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de : + Repérer les dangers dans une situation de travail. Observer l'environnement et identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée. Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés. Imaginer, à partir de ces observations, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des blessures ou des atteintes à la santé liées aux dangers identifiés. Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention. Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression de la situation dangereuse identifiée et les mettre en œuvre éventuellement
- EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTER
  - Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de : Examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir. Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie Associé au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre. Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à de la victime est menacée.. Faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise. Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur Définir en fonction de la présence ou non de témoin et de l'état de la victime, le moment le plus approprié pour les solliciter. Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre. Donner à la personne choisie les éléments du message et les consignes pour assurer une transmission Favoriser l'accès des secours et l'acheminement de moyens adaptés au plus près possible de la victime, intervention. opportun pour transmettre le message d'alerte. déclencher l'alerte. efficace. dans le respect de l'organisation des secours dans l'entreprise.
- De « FAIRE ALERTER » à « INFORMER »
  - Cette séquence est la suite logique de la séquence « de PROTÉGER à PREVENIR ». Elle met également en évidence la similitude des compétences attendues de la part des SST, aussi bien en matière d'alerte des secours en cas d'accident du travail qu'en matière de transmission de l'information dans l'entreprise concernant les observations qu'il aurait pu faire en matière d'identification des dangers et/ou les actions qu'il aurait pu mettre en œuvre, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques en matière de prévention. Elle doit permettre le glissement de la formation à l'action « FAIRE ALERTER » vers l'action « INFORMER ». La mise en application de cette démarche est continue tout au long de la formation et plus particulièrement dans l'exploitation des mises en situation d'accident simulé. Face à une situation de travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de : • Informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la(des) situation(s) dangereuse(s) repérée(s). f
- SECOURIR
  - Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de : • Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s). Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen. Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée. Vérifier, par observation l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux préalable. signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés. a) La victime saigne abondamment b) La victime s'étouffe c) La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux d) La victime se plaint de brûlures e) La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements f) La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment g) La victime ne répond pas mais elle respire h) La victime ne répond pas, et ne respire pas Au cours de chaque séance pratique rappeler les méthodes d'examen et la justification des gestes enseignés. – Evaluation sur des cas concrets et des cas concrets de synthèses. (Evaluations réalisées avec l'utilisation de la fiche individuelle de suivi et d'évaluation.) – le secouriste, le témoin et la victime sont en sécurité. – L'examen de la victime est efficace – l'action effectuée sur la victime est appropriée – les secours ont été alertés – la persistance du résultat et l'apparition d'autres signes sont vérifiées – Le SST propose un moyen de prévention adapté au cas concret et conforme aux principes généraux de prévention. – Questions diverses et bilan de la formation.
- SITUATIONS INHERENTES AUX RISQUES SPECIFIQUES

# Alliance

6 rue Joseph Cugnot  
60000 Beauvais

Email: [administration@allianceformations.fr](mailto:administration@allianceformations.fr)

Tel: 03 60 17 54 71



- On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. L'avis du médecin du travail, dans ce domaine est particulièrement important. Risques spécifiques : par exemple : désamiantage, hyperbarie, acide fluorhydrique, acide cyanhydrique, ... Le contenu de ce thème et le temps éventuellement nécessaire au-delà des 4 heures sont laissés à l'initiative du médecin du travail.

## Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

D.Dohr

### Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.

## Alliance

6 rue Joseph Cugnot  
60000 Beauvais

Email: [administration@allianceformations.fr](mailto:administration@allianceformations.fr)

Tel: 03 60 17 54 71



## MAC SST

*Les candidats une fois certifié pourront continuer à mettre à contribution leurs savoirs faire dans le milieu du travail mais également dans des situations de la vie courante que ce soit en prévention des risques que dans les actions de secourisme.*

**Durée:** 7 heures (1 jours)

### Profils des stagiaires

- Tout secteur d'activité.
- Environnement privée.

### Prérequis

- Etre volontaire a la formation.
- ne pas être atteint d'un handicap interdisant la réalisation des gestes de premier secours.
- Etre titulaire d'un certificat SST initial ou d'un PSC1 de moins de deux ans.

### Objectifs pédagogiques

- Maintenir à jour les techniques des gestes de premier secours dans le milieu de l'entreprise.
- Rappel sur les bases de la prévention en entreprise.
- Prévenir les secours adaptés.
- Maîtriser et prévenir les dangers de l'entreprise, les procédures et protocoles internes en cas d'urgence et également être capable d'exécuter correctement les gestes de secours destinés à : – Protéger la victime et les témoins. – Alerter les secours d'urgence adaptés. – Empêcher l'aggravation de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours spécialisés.

### Contenu de la formation

- LE SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL
  - Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession. Le rôle de sauveteur secouriste du travail. Le cadre juridique de l'intervention du SST. Présentation du programme : • protéger, • de protéger à prévenir, • examiner, • faire alerter, • de faire alerter à informer, • secourir
- RECHERCHER LES RISQUES PERSISTANTS POUR PROTEGER
  - Formation générale à la prévention : • le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger, situation dangereuse, phénomène dangereux, dommage, risque, ... • connaître les principes de base de la prévention. Rendre le SST capable de « Protéger » en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques (code du travail, articles L 4121-1 et suivants) Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de : • Connaître l'alerte aux populations. Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée. Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement. – Identifier les dangers dans la situation concernée. – Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés. – Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés. • Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même. – Définir les actions à réaliser permettant la suppression du(des) dangers identifié(s). – Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression. – Assurer ou faire assurer, par la

Alliance | 6 rue Joseph Cugnot Beauvais 60000 | Numéro SIRET: 315266646216 | Numéro de déclaration d'activité: 22 60 02 905 (auprès du préfet de région de: Hauts de France)



# Alliance

6 rue Joseph Cugnot  
60000 Beauvais

Email: [administration@allianceformations.fr](mailto:administration@allianceformations.fr)

Tel: 03 60 17 54 71



personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en œuvre de ces matériels. – Faire en sorte de rendre impossible, lorsque la suppression du danger identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, l'exposition de quiconque à ce danger. – En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du(des) danger(s) identifié(s), reconnaître les situations dans lesquelles il pourra, sans danger pour lui-même, dégager la victime. for

- DE « PROTEGER » A « PREVENIR »
  - Cette séquence met en évidence la similitude des compétences attendues, aussi bien en matière de « protection » (intervention sur une situation d'accident du travail) qu'en matière de « prévention » des accidents du travail ou des maladies professionnelles (intervention sur situation de travail), de la part des SST. Elle doit permettre la translation de la formation à l'action « protéger » vers l'action « prévenir ». La mise en application de cette démarche est continue tout au long de la formation et plus particulièrement dans l'exploitation des situations d'accident simulé. Face à une situation de travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de : + Repérer les dangers dans une situation de travail. Observer l'environnement et identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée. Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés. Imaginer, à partir de ces observations, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des blessures ou des atteintes à la santé liées aux dangers identifiés. Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention. Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression de la situation dangereuse identifiée et les mettre en œuvre éventuellement
- EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTER
  - Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de : Examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir. Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre. Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à de la victime est menacée.. Faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise. Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur Définir en fonction de la présence ou non de témoin et de l'état de la victime, le moment le plus approprié pour les solliciter. Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre. Donner à la personne choisie les éléments du message et les consignes pour assurer une transmission Favoriser l'accès des secours et l'acheminement de moyens adaptés au plus près possible de la victime, intervention. opportun pour transmettre le message d'alerte. déclencher l'alerte. efficace. dans le respect de l'organisation des secours dans l'entreprise.
- De « FAIRE ALERTER » à « INFORMER »
  - Cette séquence est la suite logique de la séquence « de PROTEGER à PREVENIR ». Elle met également en évidence la similitude des compétences attendues de la part des SST, aussi bien en matière d'alerte des secours en cas d'accident du travail qu'en matière de transmission de l'information dans l'entreprise concernant les observations qu'il aurait pu faire en matière d'identification des dangers et/ou les actions qu'il aurait pu mettre en œuvre, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques en matière de prévention. Elle doit permettre le glissement de la formation à l'action « FAIRE ALERTER » vers l'action « INFORMER ». La mise en application de cette démarche est continue tout au long de la formation et plus particulièrement dans l'exploitation des mises en situation d'accident simulé. Face à une situation de travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de : • Informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la(des) situation(s) dangereuse(s) repérée(s). f
- SECOURIR
  - Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de : • Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s). Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen. Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée. Vérifier, par observation l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux préalable. signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés. a) La victime saigne abondamment b) La victime s'étouffe c) La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux d) La victime se plaint de brûlures e) La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements f) La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment g) La victime ne répond pas mais elle respire h) La victime ne répond pas, et ne respire pas Au cours de chaque séance pratique rappeler les méthodes d'examen et la justification des gestes enseignés. – Evaluation sur des cas concrets et des cas concrets de synthèses. (Evaluations réalisées avec l'utilisation de la fiche individuelle de suivi et d'évaluation.) – le secouriste, le témoin et la victime sont en sécurité. – L'examen de la victime est efficace – l'action effectuée sur la victime est appropriée – les secours ont été alertés – la persistance du résultat et l'apparition d'autres signes sont vérifiées – Le SST propose un moyen de prévention adapté au cas concret et conforme aux principes généraux de prévention. – Questions diverses et bilan de la formation.

# Alliance

6 rue Joseph Cugnot  
60000 Beauvais

Email: [administration@allianceformations.fr](mailto:administration@allianceformations.fr)

Tel: 03 60 17 54 71



- SITUATIONS INHERENTES AUX RISQUES SPECIFIQUES

- On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. L'avis du médecin du travail, dans ce domaine est particulièrement important.  
Risques spécifiques : par exemple : désamiantage, hyperbarie, acide fluorhydrique, acide cyanhydrique, ... Le contenu de ce thème et le temps éventuellement nécessaire au-delà des 4 heures sont laissés à l'initiative du médecin du travail.

## Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

D.Dohr

### Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.